

marine de leur armée. Il semble toutefois que le gouvernement actuel ne se soucie pas de profiter de cette expérience vieille de 400 ans et qu'il se propose de renouveler l'erreur commise au temps de Philippe II, infligeant ainsi à la marine et à l'armée un recul d'au moins quatre siècles.

Voilà quelques-unes de mes réflexions sur l'unification et le projet de loi à l'étude. On peut trouver un ou deux autres arguments dans une excellente série d'articles du directeur de la *Free Press* de Winnipeg, M. R. S. Malone. L'ancien colonel prouve si éloquemment sa thèse que je me garderais bien d'y ajouter un iota. Le comité ne m'en voudra pas, j'espère, si je cite une ou deux de ses conclusions. M. Malone est l'auteur d'une série d'éditoriaux publiés dans la *Free Press* de Winnipeg en août 1966. Dans les premiers, il avait signalé deux ou trois erreurs fondamentales du programme d'unification qu'entreprend le gouvernement. Dans l'un des derniers de la série, il écrivait ceci:

De l'avis de bien des observateurs avertis, en sacrifiant l'esprit et l'identité régimentaires, le Canada perdra beaucoup plus qu'il n'y gagnera en économies ou en efficacité en imposant l'intégration jusqu'au niveau des unités de combat, qu'il s'agisse de l'armée, de la marine ou de l'aviation.

• (6.10 p.m.)

Je l'ai signalé dans mes premiers articles, l'Angleterre, tout en adoptant une certaine forme d'intégration après une étude approfondie des éléments en jeu, a déclaré que l'identité régimentaire des unités de combat serait maintenue parce qu'essentielle au moral des hommes.

La Nouvelle-Zélande, qui a aussi étudié la question dernièrement, en est venue aux mêmes conclusions au sujet des unités de combat. Dans un Livre blanc de cette année...

C'est-à-dire 1966.

...elle déclare que, tout en acceptant le principe d'unification de services comme ceux de l'approvisionnement, du personnel, de l'administration et d'autres éléments de soutien et de méthodes d'organisation régulières dans les dépôts d'approvisionnement, elle conserverait le principe d'identité distincte dans les unités de combat.

On peut en dire autant des États-Unis, où l'on s'efforce sans cesse de créer et de répandre l'identité régimentaire. Comme le signalait le secrétaire de l'Air des États-Unis, «les hommes ont toujours donné le meilleur d'eux-mêmes en faisant partie d'un groupe identifiable. L'esprit de solidarité...de fraternité...puise sa force dans la tradition, la fierté d'appartenir à un groupe distinct et le port de l'uniforme, qui identifie ce groupe.

L'importance de l'esprit de corps ne saurait se mesurer de façon précise. Il n'a pas de prix, et pourtant nous savons tous à quel point la valeur de nos forces armées en dépend. C'est l'essence même d'une véritable force de combat.

Gardons-nous d'attenter à ce précieux esprit de corps, à ce sens de l'identification, en le submergeant dans le vaste conglomerat d'un service unique.

Comme je le disais, monsieur le président, on trouve ces arguments dans ce qui me semble comme à bien d'autres une série d'articles profonds sur l'intégration et l'unification. Je sais que le ministre lui-même la considèrerait comme une série d'articles profonds et analytiques, bien que son point de vue s'écarte clairement de celui de M. Malone. Mais il m'a paru utile d'inscrire au compte rendu un point ou deux des éditoriaux de M. Malone, dans le contexte où je les ai situés, car ils plaident, je pense, beaucoup plus éloquemment que je n'aurais pu le faire moi-même, en faveur du maintien d'une identité distincte au niveau des unités de combat.

Cela m'amène à un sujet connexe qui s'insère, selon moi, dans le cadre du débat actuel. J'aurais un mot ou deux à dire au sujet de nos engagements internationaux, inextricablement liés à notre prise de position en matière de défense, à notre organisation de la défense et à nos délibérations sur la défense au comité actuel. A propos du changement dans notre système de défense et l'organisation de nos forces armées, envisagé par les membres du comité, notre pays s'est-il engagé, de l'avis du ministre de la Défense nationale et du gouvernement, dans la voie du neutralisme professionnel? Si oui, sommes-nous sûrs d'être dans la bonne voie?

La question de la sécurité collective dans le monde et de nos engagements aux termes des accords de sécurité collective que nous avons conclus doit avoir préséance sur tout le reste dans le raisonnement que nous suivons en discutant de ce projet de loi. A mon avis, la mesure dans sa forme et son libellé actuels envisage un monde où il n'y aura plus jamais de guerre classique, du moins pas de guerre classique où le Canada serait en cause. Elle présuppose que c'en est fini de l'époque des guerres dans le sens classique, dans le sens historique—des guerres comme nous avons tous eu le malheur d'en connaître dans notre vie—et que nous ferons face à l'avenir à deux genres de guerre, soit un holocauste thermonucléaire qui interdirait les hostilités prolongées, soit un conflit limité, une sorte d'intervention de police dans laquelle tant de nos troupes ont été engagées ces dernières années sous le drapeau des Nations Unies.

J'espère que si nous prenons cette décision, monsieur le président, nous aurons songé à tout ce qui pourra se produire. J'espère que